# Pro Bono: le pont entre la justice et le droit

Gérard Lévesque, levesque.gerard@sympatico.ca

« S'engager dans du travail pro bono ne veut pas seulement dire que nous fournissons gratuitement des services que nous aurions autrement pu facturer. Je fais un parallèle avec l'exercice physique. Il nous permet de profiter de la vie pendant que nous le pratiquons. Il nous donne de l'énergie pour pouvoir être plus productif et ainsi profiter plus pleinement de la vie au delà des minutes qu'on lui consacre. L'implication dans le travail pro bono nous permet de faire le pont entre deux mondes: celui de Dikè, fille de Thémis et de Zeus, déesse grecque de la justice fondée sur les valeurs morales et celui de Thémis, déesse gréco-romaine de la justice légale et du droit. »

C'est ce qu'a déclaré, le 17 septembre dernier, madame la juge Marie Deschamps, de la Cour suprême du Canada, dans le cadre de la 3e conférence nationale Pro Bono laquelle se déroulait à Calgary. Madame la juge Deschamps a obtenu sa licence en droit de l'Université de Montréal en 1974 et une maîtrise en droit de l'Université McGill en 1983; elle a été nommée juge à la Cour supérieure du Québec le 29 mars 1990, à la Cour d'appel du Québec le 6 mai 1992, puis à la Cour suprême du Canada le 7 août 2002. Le texte intégral de son allocution est au lien suivant :

http://documentationcapitale.ca/index.cfm?Repertoire_No=-751102913&voir=centre_detail&Id=3959

Le Protocole de rédaction législative de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada demande d'utiliser le langage courant et d'éviter, entre autres, les expressions latines. On pourrait ainsi penser que l'expression Pro Bono réfère à un groupe d'appui au chanteur irlandais bien connu pour ses engagements politiques et humanitaires qui a pris une part active à la campagne visant à annuler la dette des pays du tiers monde; chevalier de la Légion d'honneur, il a été en lice pour le prix Nobel de la paix en 2003, en 2005 et en 2006.

Mais l'expression «pro bono publico» habituellement raccourcie à «pro bono» est un terme d'origine latine qui signifie «pour le bien public». Dans le contexte des services juridiques, l'expression réfère aux juristes qui acceptent de consacrer volontairement une partie déterminée de leur temps, gratuitement ou pour des honoraires modiques, à faire reconnaître ou protéger les droits de personnes défavorisées; à fournir des services juridiques afin d'aider des organisations qui représentent les intérêts des membres démunis de la collectivité ou qui œuvrent en leur nom ou pour d'autres organisations d'intérêt public; ou à améliorer les lois ou le système de justice. Il est important de souligner que les services juridiques bénévoles ne sauraient se substituer au financement adéquat de l'aide juridique par les gouvernements.

Pour plus de renseignements en anglais, je vous invite à consulter le site de l'organisme Pro Bono Law Alberta : www.pbla.ca . Pour plus de renseignements dans l'une et l'autre des deux langues que l'on peut employer devant les tribunaux albertains, je vous invite à consulter les sites français et anglais de Pro Bono Québec : www.ProBonoQuebec.ca . La 4e conférence nationale Pro Bono aura lieu en octobre 2012 à Montréal.

La juge Marie Deschamps, de la Cour suprême du Canada

GRC
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEVENEZ MEMBRE DE LA GRC

PRÉSENTATION SUR LES CARRIÈRES

**19 octobre à 18 h 30**
Duncan Building - GRC, 7575, 8th Street NE
Calgary (AB)

**28 octobre à 19 h**
Collège de Lethbridge, 3000, promenade College S, salle IB1101,
Lethbridge (AB)

**3 novembre à 19 h**
Collège de Medicine Hat, 299, promenade Collège SE, salle S-140,
Medicine Hat (AB)

**9 novembre à 18 h**
Détachment de la GRC de Red Deer, 4811, 49th Street, salle de formation,
Red Deer (AB)

Assister à une séance d'information sur les carrières est maintenant la première étape obligatoire du processus de recrutement.

**1-877-RCMP-GRC (1-877-726-7472)**

Gendarmerie royale du Canada Royal Canadian Mounted Police

Canada